

AXA BELGIUM FUND

*Sicav de droit belge investissant en instruments financiers et en liquidités
(Catégorie : Art. 7, al. 1, 2° de la loi du 3 août 2012)*

Siège social : Boulevard du Souverain, 25 ; 1170 BRUXELLES

N° E : BE0453689685

AVIS CONCERNANT LES COMPARTIMENTS

‘DOUBLE PROFIT’

‘QUALITY BONDS OPPORTUNITY’

Le Conseil d'Administration de AXA B FUND SA a, en application de l'article 305, §4 de la loi du 3/8/2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement, pris la décision de ne plus autoriser de nouvelles souscriptions à partir du 21 janvier 2013 pour les compartiments suivants:

- Double Profit
- Quality Bonds Opportunity

L'institution chargée du service financier (AXA BANK EUROPE SA) continuera cependant à assurer le traitement des demandes de rachat et de changement de compartiments, ainsi que le paiement des dividendes futurs éventuels. Les frais de sortie restent d'application tels que prévus dans le prospectus. Le prospectus (en néerlandais et en français) et les rapports périodiques (en français) de AXA Belgium Fund sont disponibles gratuitement auprès d'AXA Bank Europe, boulevard du Souverain 25 à B-1170 Bruxelles ou peuvent être consultés sur le site internet www.axa.be. L'information relative aux compartiments concernés ne sera plus actualisée à partir du 21 janvier 2013.